



Conseil municipal d'Ottawa

Procès-verbal

N° de la réunion : 13

Date : le 26 avril 2023

Heure : 10 h

Endroit : Salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, et participation par voie électronique

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa s'est réuni le mercredi 26 avril 2023 à 10 h à la salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa. Le maire Mark Sutcliffe préside la réunion dans la salle du Conseil; certains membres y participent en personne, et les autres, à distance sur Zoom.

Le maire Sutcliffe invite les membres du Conseil à prendre un moment de réflexion.

2. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention du public

Les avis et renseignements concernant la réunion sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation à distance.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

Ce procès-verbal préliminaire contient un résumé des suites à donner relativement aux points et aux mesures prises lors de la réunion. Ce document ne contient pas tout le texte qui fera partie du procès-verbal définitif, comme la consignation des soumissions écrites. Les votes et les

avis contraires consignés dans cette version provisoire du procès-verbal demeurent des données préliminaires jusqu'à ce que le procès-verbal soit confirmé par le sous-comité. Le procès-verbal définitif sera publié en même temps que l'ordre du jour de la prochaine réunion ordinaire du Conseil et, une fois confirmé, il remplacera le présent document.

3. Annonces/ activités cérémoniales

4. Appel nominal

Tous les membres du Conseil sont présents.

5. Adoption de procès-verbaux

5.1 Procès-verbaux de la réunion ordinaire du Conseil municipal du 12 avril 2023

Adopté

6. Déclarations d'intérêts, y compris celles découlant de réunions antérieures

Aucune déclaration d'intérêt n'est déposée.

7. Communications

La Ville a reçu les communications.

7.1 Réponses aux demandes de renseignements

7.1.1 OCC 2023-03 - Dommages aux arbres causés par le derecho de 2022

8. Absences

Aucune absence n'est signalée.

9. Motion portant présentation de rapports

Motion n° **2023 - 13/01**

Proposée par G. Darouze

Appuyé par S. Menard

Que le rapport du Conseil de santé d'Ottawa, intitulé « Rapport annuel de 2022 de Santé publique Ottawa », le rapport du jury de sélection de la Commission de services policiers, intitulé « Nominations à la Commission de services policiers », le rapport no 4 du Comité du patrimoine bâti, le rapport no 3 du Comité des services de protection et de préparation aux

situations d'urgence, le rapport no 3 du Comité de l'environnement et du changement climatique, le rapport no 7 du Comité de la planification et du logement, le rapport no 4 de la Commission du transport en commun, le rapport no 4 du Comité des transports et les rapports du greffier municipal intitulés « Rapport de situation – demandes de renseignements et motions du Conseil pour la période se terminant le 21 avril 2023 » et « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la Loi sur l'aménagement du territoire à la réunion du Conseil le 12 avril 2023 », soient reçus et examinés.

Que les Règles de procédure soient suspendues afin que le Conseil puisse examiner un rapport d'information de la directrice générale par intérim des Services sociaux et communautaires, intitulé « Allocation du financement du Programme provincial de prévention de l'itinérance 2023-2026 », et ait la possibilité de recevoir un compte rendu et de poser des questions aux membres du personnel en temps opportun.

Adopté

10. Conseil de santé d'Ottawa

10.1 Rapport annuel de 2022 de santé publique Ottawa

ACS2023-OPH-MOH-0004 - À l'échelle de la ville

Recommandation du conseil de santé

Que le Conseil municipal reçoive le Rapport annuel de 2022 de Santé publique Ottawa, aux fins d'information, en vertu de la *Loi sur la ville d'Ottawa, 1999*.

Reçu

11. Greffier municipal

11.1 Rapport de situation - demandes de renseignements et motions du Conseil pour la période se terminant le 21 avril 2023

ACS2023-OCC-CCS-0057 - À l'échelle de la ville

Recommandation du rapport

Que le Conseil municipal prenne connaissance de ce rapport.

Reçu

11.2 Nomination à la Commission de services policiers

Dossier : ACS2023-OCC-CCS-0059 - À l'échelle de la ville

Recommandations du rapport**Qu'à la suite des délibérations du jury de sélection, le Conseil :**

1. **approuve la nomination de Gail Beck à la Commission de services policiers pour le mandat du Conseil 2022-2026, son mandat entrant en vigueur à l'approbation du Conseil;**
2. **recommande que la Commission de services policiers d'Ottawa nomme Gail Beck à titre de présidente pour le mandat du Conseil 2022-2026.**

Adopté

12. Rapport no 4 du Comité du patrimoine bâti

12.1 Désignation de l'édifice Iona Mansions, du 1123 au 1131, rue Wellington Ouest, en vertu de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario

Dossier : ACS2023-PRE-RHU-0014 – Kitchissippi (quartier 15)

Recommandation du comité

Que le Conseil publie un avis d'intention visant à désigner l'édifice Iona Mansions, du 1123 au 1131, rue Wellington Ouest, en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, conformément à la Déclaration de la valeur de patrimoine culturel, présentée dans le document 5 ci-joint.

Adopté12.2 Évaluation du patrimoine culturel du pont de l'ancien Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée

Dossier : ACS2023-PRE-RHU-0015 - Capitale (quartier 17)

Recommandations du comité, telles que modifiées**Que le Conseil :**

1. **prende connaissance du Rapport d'analyse et d'évaluation du patrimoine présenté en pièce jointe comme document 5;**
2. **demande au personnel de la Planification du patrimoine et des Services d'infrastructure et d'eau de veiller à ce que l'évaluation environnementale municipale de portée générale comprenne ce qui suit :**
 - **Description et étude de la valeur du pont sur le plan du patrimoine culturel, qui se trouve dans le document 5;**
 - **Évaluation des options de renouvellement, y compris l'analyse d'une option de réfection qui permettrait la préservation du pont;**
3. **remet un avis d'intention de désigner le pont de l'ancien Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée en vertu de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario.**

Adopté en version modifiée

Motion n° **2023 - 13/02**

Proposée par R. King

Appuyé par J. Leiper

Voix affirmative(s) (22): M. Sutcliffe, M. Luloff, L. Dudas, D. Hill, C. Curry, G. Gower, T. Kavanagh, L. Johnson, S. Devine, J. Bradley, T. Tierney, R. King, A. Troster, J. Leiper, R. Brockington, M. Carr, C. Kitts, G. Darouze, D. Brown, S. Desroches, A. Hubley, et W. Lo

Voix négative(s) (3): C. Kelly, S. Plante, et S. Menard

Adopté (22 à 3)

- 12.3 **Mise à jour et options de conservation visant la station de pompage de Hintonburg, une propriété désignée en vertu de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario**

Dossier : ACS2023-PRE-RHU-0011 - Kitchissippi (quartier 15)

Recommandation du comité

Que le Conseil prenne connaissance du rapport suivant

Reçu

13. Rapport no 3 du Comité des services de protection et de préparation aux situations d'urgence

13.1 Services des règlements municipaux – Rapports annuels 2021 et 2022

Dossier: ACS2023-EPS-BYL-0001 - À l'échelle de la ville

Recommandation du Comité

Que le Conseil prenne connaissance du présent rapport .

Reçu

14. Rapport no 3 du Comité de l'environnement et du changement climatique

14.1 Le Plan directeur sur les changements climatiques : Compte rendu annuel de la situation

Dossier : ACS2023-PRE-EDP-0017 - À l'échelle de la ville

Recommandations du Comité

Que le Conseil :

1. **prenne connaissance du compte rendu annuel de la situation et du rapport d'avancement du Plan directeur sur les changements climatiques, reproduits dans la pièce 1;**
2. **demande à l'équipe chargée des changements climatiques et de la résilience de mettre au point, avec l'aide des équipes de cadres supérieurs des directions générales, le Plan des ressources pour le changement climatique à considérer dans les budgets projetés;**
3. **donne au maire l'approbation de mener, au nom du Conseil municipal, des démarches auprès des ordres supérieurs de gouvernement pour accélérer l'intervention et soutenir l'ambition de répondre à l'urgence des changements climatiques et pour offrir aux municipalités et au public des ressources supplémentaires afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de fortifier la résilience climatique;**
4. **donne aux différents représentants du Conseil municipal l'approbation leur permettant de faire, au nom du Conseil**

auprès de la Fédération canadienne des municipalités, de l'Association of Municipalities of Ontario, d'Hydro Ottawa, des offices de protection de la nature et du Fonds d'action climatique d'Ottawa, des démarches pour accélérer l'intervention et l'ambition de répondre à l'urgence des changements climatiques et pour offrir des ressources supplémentaires permettant aux municipalités et au public de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de fortifier la résilience climatique;

5. approuve la révision de la portée de la priorité no 5 (« Explorer la faisabilité de l'établissement de budgets carbone pour la municipalité, notamment en les pilotant au sein d'une petite partie de l'organisation ») pour remplacer ce libellé par « Établir un budget carbone et une structure-cadre de comptabilité et se pencher sur la possibilité d'inclure le carbone intrinsèque »;
6. reconstitue le Groupe des conseillers parrains du Conseil municipal sur le changement climatique selon les modalités exposées dans ce rapport;
7. confirme la participation de Rawlson King, conseiller municipal, au Conseil consultatif du Fonds d'action climatique d'Ottawa (FACO) pour le mandat 2022-2026 du Conseil municipal.

Adopté

Adoptée avec la dissidence du conseiller D. Brown pour la recommandation numéro 5.

15. Rapport no. 7 du Comité de la planification et du logement

15.1 Arrêté de zonage ministériel – 4085, promenade Strandherd

Dossier : ACS2023-PRE-PS-0053 - Barrhaven-Ouest (Quartier3)

Recommandations du Comité

Que le Conseil:

1. Prenne connaissance du présent rapport et de la réponse à l'arrêté de zonage ministériel concernant le 4085, promenade Strandherd, comme l'indique le document 2, et les approuver;

2. **Demande au directeur général de la Planification, de l'Immobilier et du Développement économique de soumettre la réponse de la Ville au ministère des Affaires municipales et du Logement en ce qui a trait à l'arrêté de zonage ministériel concernant le 4085, promenade Strandherd.**

Adopté

16. Rapport no 4 du Commission du transport en commun

16.1 Rapport annuel de l'agent de surveillance de la conformité réglementaire du train léger pour 2022

Dossier: ACS2023-OCC-GEN-0001 - À l'échelle de la ville

Recommandation de la commission

Que le Conseil prenne connaissance du Rapport annuel de l'Agent de vérification de la conformité réglementaire du train léger, ci-joint comme le Document 1.

Reçu

16.2 Contrat de l'agent de surveillance et de conformité réglementaires du train léger

Dossier : ACS2023-CMR-OCM-0004 - À l'échelle de la ville

Recommandations de la commission

1. **Que le Conseil approuve de renouveler pour un autre mandat de cinq ans le contrat de l'agent de vérification et de conformité réglementaires du train léger de la Ligne de la Confédération en vertu des conditions et des modalités définies dans le présent rapport, et de déléguer à la directrice municipale par intérim le pouvoir de procéder au renouvellement du contrat au nom de la Ville; et**
2. **Que le Conseil charge la directrice municipale par intérim de soumettre au 3e trimestre de 2023 un autre rapport à la Commission du transport en commun et au Conseil recommandant des changements éventuels au cadre réglementaire du réseau de train léger de la Ligne de la Confédération.**

Adopté

17. Rapport no 4 du Comité des transports

17.1 Plan directeur des transports – partie 1

Dossier: ACS2023-PRE-TP-0001 - À l'échelle de la ville

Recommandations du Comité telles que modifiées**Que le Conseil municipal :**

1. **approuve les politiques du Plan directeur des transports reproduites dans la pièce 1 et décrites dans ce rapport;**
2. **demande au personnel de la Ville d'appliquer les actions indiquées dans la pièce 1 en faisant appel aux mécanismes décrits dans ce rapport;**
3. **approuve les projets du transport actif définis dans la pièce 3;**
4. **approuve l'application des structures-cadres de priorisation des projets de transports en commun et des projets routiers décrites dans la pièce 4 pour la priorisation des projets du Plan des infrastructures du Plan directeur des transports;**
5. **approuve la mise à jour du réseau rural du transport actif et du réseau des parcours cyclables transurbain selon les modalités reproduites dans la pièce 5;**
6. **approuve que l'on ajoute ce qui suit à la politique 8-5 : Des parcours de marche désignés vers les stations de train léger seront aménagés; il y aura notamment un trottoir sur au moins un côté des rues locales, et des trottoirs de chaque côté des artères, routes collectrices et routes collectrices principales;**
7. **approuve que l'on envisage de prioriser l'amélioration du transport actif sur les tronçons qui relient l'avenue Carling aux quartiers prioritaires pour l'équité;**
8. **approuve que le personnel de la Ville poursuive sa collaboration avec la CCN et les autres intervenants pour améliorer et élargir le réseau cyclable hivernal, dans la mesure du possible, y compris les liens interprovinciaux, en particulier ceux qui facilitent l'accès au transport en commun rapide; et,**

9. approuve que, pour le projet « Passage de l'O-Train à la hauteur de l'autoroute 417 » mentionné dans le document 3, le personnel réalise une étude de faisabilité de la liaison entre Whitehaven et Queensway Terrace North, et envisage de réutiliser la passerelle de l'ancienne station Queensway du Transitway à cette fin, en consultation avec le ministère des Transports et la CCN, s'il y a lieu.
10. demande au personnel de voir à inclure les boucles de Metcalfe et de Greely dans la planification relative au Plan directeur des transports en tant qu'éléments du réseau cyclable de la ville; et
 - a. qu'à la suite de l'inclusion de ces boucles dans le réseau cyclable, le personnel évalue la possibilité d'aménager d'autres boucles et réseaux cyclables dans les villages ruraux;
 - b. que le personnel explore des moyens d'assurer la connectivité entre les villages ruraux, outre l'interconnectivité déjà existante au sein de ces villages.

Adopté en version modifiée

Motion n° 2023 - 13/03

Proposée par W. Lo

Appuyé par M. Luloff

ATTENDU QUE le Plan directeur des transports (PDT) est le document qui guide les décisions que prendra la Ville d'Ottawa pour son réseau de transport, dont les infrastructures des routes, des transports en commun et du transport actif;

ATTENDU QUE le PDT a été déposé à l'origine dans le document présenté au précédent Conseil municipal, mais qu'à cause des retards causés par la pandémie, on a pris la décision de fractionner ce document en deux parties, soit les parties 1 et 2 du PDT;

ATTENDU QUE la partie 1 du PDT est le texte des politiques qui comprend les principes de la conception des routes, les considérations relatives au transport actif et la priorisation des modes de déplacement;

ATTENDU QUE la partie 2 du PDT fait état de l'essentiel de nos investissements dans le réseau de transport jusqu'en 2046, dont les routes et les ponts nouveaux et améliorés, les mesures prioritaires de transport en commun et les autres infrastructures liées qui n'ont pas encore été présentés;

ATTENDU QUE l'Enquête origine destination, qui sert à guider les investissements prévus dans le PDT pour les infrastructures, a été retardée par la pandémie;

ATTENDU QUE l'Enquête origine destination est menée conjointement par les villes d'Ottawa et de Gatineau, par leur direction générale et leurs organismes, par le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement du Québec, ainsi que par la Commission de la capitale nationale;

ATTENDU QUE l'Enquête origine destination est terminée et que le personnel est en train d'analyser les données;

ATTENDU QUE la partie 1 du PDT est le texte des politiques et qu'elle ne donne pas au Conseil municipal une vue d'ensemble des incidences de ces politiques sur les investissements;

ATTENDU QUE la partie 2 du PDT, qui fait état de l'essentiel de nos investissements dans le réseau de transport jusqu'en 2046, est nécessaire pour corriger les lacunes dans le réseau de transport;

ATTENDU QUE sans les données de l'Enquête origine destination et les détails de la partie 2 du PDT, les politiques de la partie 1 du PDT pourraient nuire à la capacité du Conseil municipal de réaliser les investissements à consacrer au réseau de transport, surtout dans les collectivités en plein essor sur le territoire de la Ville comme Barrhaven et Orléans, entre autres;

ATTENDU QU'il faut prendre les décisions sur les politiques et les investissements du réseau de transport de la Ville d'Ottawa, qui est vraisemblablement notre infrastructure la plus importante, d'après une vue d'ensemble des incidences des politiques sur les investissements et des incidences des investissements sur les politiques;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU de resoumettre au Comité des transports la partie 1 du Plan directeur des transports (PDT) pour

qu'il puisse se pencher sur l'ensemble de la question de concert avec la partie 2 du PDT, lorsque cette dernière partie sera prête.

Voix affirmative(s) (6): M. Luloff, C. Kelly, S. Plante, D. Brown, S. Desroches, et W. Lo

Voix négative(s) (19): M. Sutcliffe, L. Dudas, D. Hill, C. Curry, G. Gower, T. Kavanagh, L. Johnson, S. Devine, J. Bradley, T. Tierney, R. King, A. Troster, J. Leiper, R. Brockington, S. Menard, M. Carr, C. Kitts, G. Darouze, et A. Hublely

Rejeté (6 à 19)

Motion n° **2023 - 13/04**

Proposée par S. Menard

Appuyé par J. Leiper

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa a déclaré l'état d'urgence climatique;

ATTENDU QUE le Plan directeur des transports (PDT) oblige Ottawa à « bâtir un réseau de transport durable et résilient » grâce à une série de politiques, qui consistent entre autres à :

- concevoir le réseau de transport pour atteindre les cibles dans la réduction des émissions de GES;
- appliquer le « point de vue du changement climatique » dans la planification, la conception et la réalisation des projets de transport;
- continuer d'assurer la transition avec les technologies des véhicules propres;
- minorer les effets sur le territoire, l'eau, l'air, la faune et la végétation;
- prôner l'intervention du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial dans la lutte contre le changement climatique;

ATTENDU QUE l'élaboration du Plan des infrastructures du PDT comporte un processus en plusieurs étapes, dont l'application des Barèmes de notation des projets d'aménagement de routes (nouvelles routes et élargissement des routes) n'est qu'une partie;

ATTENDU QUE la Commission de la capitale nationale a fait savoir, en sa qualité de fondés de pouvoir fédéral dans l’approbation des projets d’urbanisme et d’organisme responsable de la planification de la mobilité interprovinciale de la capitale, qu’elle avait la volonté de veiller à capter les inquiétudes environnementales dans l’élaboration du Plan des infrastructures du PDT et qu’elle serait heureuse de travailler de concert avec la Ville afin d’améliorer le transport durable dans la région de la capitale nationale;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE le personnel tienne compte comme il se doit de la demande induite et des émissions de GES dans l’élaboration et l’évaluation des réseaux de transport en commun et de routes dans la phase suivante du Plan directeur des transports;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l’étude à consacrer par le personnel à la demande induite ne s’étende qu’aux secteurs A, B et C de l’annexe 1 du *Règlement de zonage* de la Ville dans les cas où les solutions de rechange pour remplacer les voitures particulières sont plus largement disponibles.

Voix affirmative(s) (14): M. Sutcliffe, C. Kelly, G. Gower, T. Kavanagh, S. Devine, J. Bradley, S. Plante, R. King, A. Troster, J. Leiper, R. Brockington, S. Menard, M. Carr, et D. Brown

Voix négative(s) (10): M. Luloff, L. Dudas, D. Hill, C. Curry, L. Johnson, T. Tierney, C. Kitts, G. Darouze, S. Desroches, et W. Lo

Adopté (14 à 10)

Motion n° **2023 - 13/05**

Proposée par S. Plante

Appuyé par D. Hill

ATTENDU QUE le texte des politiques du Plan directeur des transports (PDT) proposé précise ce qui suit : « La Ville se penchera sur la possibilité de retrancher la rue Rideau et l’avenue King Edward dans le réseau de routes pour camions défini par Ottawa lorsqu’elle mettra en œuvre une solution de rechange adaptée, sécuritaire et efficiente. Elle le fera dans le cadre d’un examen complet du réseau des circuits de camionnage de la Ville (que nous exposons plus en détail dans la politique 10-1). » (page 37 de la pièce 1);

ATTENDU QUE depuis 1967, le niveau d'achalandage des camions dans le centre ville, sur l'avenue King Edward et sur la rue Rideau, nuit considérablement à la qualité de vie des résidents d'Ottawa;

ATTENDU QUE l'un des objectifs essentiels de la « solution de rechange adaptée, sécuritaire et efficiente » consiste à supprimer l'achalandage des camions dans le cœur du centre ville;

ATTENDU QUE la Commission de la capitale nationale a fait savoir, au maire et au Conseil municipal, qu'elle souhaiterait apporter des changements au libellé du texte des politiques du PDT à propos de la mise en œuvre de solutions à apporter au problème interprovincial du camionnage dans le centre ville;

ATTENDU QUE le Comité des transports a aussi entendu une délégation d'Action Côte-de-Sable, qui demande d'éclaircir les plans pour les déplacements interprovinciaux des camions avant de finaliser les décisions sur les prochains projets d'infrastructures;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE le libellé du texte proposé pour les politiques du PDT soit modifié afin d'y ajouter la mention « Dans le cadre des prochaines études des liaisons interprovinciales, la Ville travaille de concert avec la CCN pour veiller à ce que l'analyse de la demande de déplacements traversants tienne compte des différentes options pour les parcours des camions dans le centre ville, dont l'analyse des incidences sur les collectivités environnantes, ainsi que le plan des itinéraires à emprunter par les camions interprovinciaux entre l'autoroute 417 de l'Ontario et les autoroutes 5 et 50 du Québec. Cette information sera communiquée au Conseil municipal avant de finaliser la décision sur la solution de rechange adaptée, sécuritaire et efficiente. »

Voix affirmative(s) (15): M. Sutcliffe, C. Curry, C. Kelly, G. Gower, T. Kavanagh, S. Devine, J. Bradley, S. Plante, A. Troster, J. Leiper, S. Menard, M. Carr, D. Brown, S. Desroches, et W. Lo

Voix négative(s) (9): M. Luloff, L. Dudas, D. Hill, L. Johnson, T. Tierney, R. King, R. Brockington, C. Kitts, et G. Darouze

Adopté (15 à 9)

Proposée par C. Kitts

Appuyé par L. Dudas

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa entend promouvoir le transport actif, dont les déplacements à vélo, comme mode de transport durable et sain;

ATTENDU QUE la partie 1 du Plan directeur des transports prévoit un réseau cyclable transurbain proposé afin d'améliorer les infrastructures cyclables sur tout le territoire de la Ville et de rehausser la connectivité pour les cyclistes;

ATTENDU QUE le tronçon du chemin Navan entre le boulevard Brian Coburn et la rocade de Blackburn Hamlet est un important couloir de transport qui relie les collectivités de Bradley Estates, de Trailsedge et de Chapel Hill Sud et qui est l'objet d'une forte demande dans les options de transport actif en raison de sa proximité par rapport au parc-o-bus Chapel Hill Sud;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté, le 14 avril 2021, une motion pour l'« Élargissement du chemin Navan – Révision de la priorité de la mise à jour du Plan directeur des transports », qui prévoit des dispositions pour les voies cyclables et les trottoirs dans le cadre des politiques de la Ville sur le transport actif et sur les rues complètes;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que le tronçon du chemin Navan entre le boulevard Brian Coburn et la rocade de Blackburn Hamlet soit ajouté dans le Réseau cyclable transurbain proposé, selon les modalités exposées dans la pièce 5 de la partie 1 du Plan directeur des transports.

Adopté

Motion n° **2023 - 13/07**

Proposée par C. Kitts

Appuyé par M. Luloff

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa connaît une croissance considérable et se développe rapidement dans les transects de banlieue et du secteur rural et qu'il y a une hausse substantielle des mises en chantier de logements et des projets de lotissement planifiés;

ATTENDU QUE de nombreux résidents des transects de banlieue et du secteur rural s'inquiètent de l'absence d'infrastructures de transport et d'options de mobilité pour répondre à leurs besoins dans leurs déplacements journaliers et hebdomadaires;

ATTENDU QUE le Plan des infrastructures du PDT vise essentiellement à recenser, analyser et satisfaire les besoins en mobilité, notamment en quantifiant la demande dans les déplacements par rapport à la capacité des infrastructures de transport;

ATTENDU QUE les structures cadres de priorisation des projets de transports en commun et des projets routiers visent à prioriser les projets qui répondent aux besoins en mobilité de la Ville et à la demande dans les déplacements, notamment en cotant les projets et en définissant les phases de la mise en œuvre de chaque projet;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que la pièce 4 soit révisée afin de préciser que les projets puissent être considérés pour une phase plus hâtive de la mise en œuvre dans les secteurs de la Ville dans lesquels la demande insatisfaite dans les déplacements est la plus forte (selon les calculs effectués dans l'analyse technique), dans les secteurs dans lesquels il existe un manque d'option de mobilité et dans les secteurs dans lesquels il est improbable que d'autres projets d'infrastructures de transport soient réalisés à court terme;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que dans la partie 2 du Plan directeur des transports, on mette au point des cartes ou des indicateurs pour illustrer les différences dans les options de mobilité et dans le rendement dans différents secteurs de la Ville, afin d'éclairer les phases de la mise en œuvre selon les modalités exposées ci dessus.

Motion adoptée malgré la dissidence de Laine Johnson, Sean Devine et Jessica Bradley, conseillers municipaux

Adopté

Motion n° **2023 - 13/08**

Proposée par C. Kitts

Appuyé par M. Sutcliffe

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa connaît une croissance considérable et se développe rapidement dans les transects de banlieue et du secteur rural et qu'il y a une hausse substantielle des mises en chantier de logements et des projets de lotissement planifiés;

ATTENDU QU'il est crucial de prioriser les grands projets d'infrastructures de transport et d'investir dans ces projets pour étayer la croissance et la densification, notamment en aménageant ces secteurs pour en faire des quartiers du quart d'heure et en faisant la promotion des rues saines et connectées selon les modalités exposées dans le nouveau Plan officiel;

ATTENDU QUE dans la politique 5 7 du Plan directeur des transports (PDT), l'on s'attend à une augmentation du pourcentage du financement consacré aux projets de transport durable dans le Plan des infrastructures du PDT par rapport aux plans précédents et que cette même augmentation est appelée à se répercuter sur la perception du financement apporté par les redevances d'aménagement (RA) pour les infrastructures de transport afin d'étayer la croissance et la densification;

ATTENDU QUE les politiques 8 1 et 9 4 de la partie 1 du PDT précisent qu'il faut instituer des mécanismes pour revoir et reprioriser les projets à l'heure où les modèles d'aménagement du territoire et de transport évoluent et qu'il faut revoir l'utilisation et la structure des accords de financement initial pour permettre de réaliser les infrastructures de transport dans les cas appropriés;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que dans le cadre de l'élaboration du Plan financier à long terme, le personnel analyse les possibilités de financer suffisamment et abordablement les grands projets d'infrastructures de transport dans les secteurs qui connaissent une croissance importante et rapide;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la prochaine Étude préliminaire des RA et la mise à jour du Règlement sur les RA tiennent compte des projets et des programmes qui étayent les politiques du PDT pour s'assurer que les grands projets d'infrastructures de transport seront suffisamment et abordablement financés dans les secteurs qui connaissent une croissance importante et rapide.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la Ville d'Ottawa se penche sur les changements à apporter aux politiques pour s'assurer que les paiements projetés dans le financement initial concordent avec le montant des recettes perçues et soient limités à ce montant dans le secteur bénéficiaire défini par le personnel.

Voix affirmative(s) (17): M. Sutcliffe, M. Luloff, L. Dudas, D. Hill, C. Curry, C. Kelly, G. Gower, T. Tierney, S. Plante, A. Troster, J. Leiper, M. Carr, C. Kitts, G. Darouze, D. Brown, S. Desroches, et W. Lo

Voix négative(s) (7): T. Kavanagh, L. Johnson, S. Devine, J. Bradley, R. King, R. Brockington, et S. Menard

Adopté (17 à 7)

18. Services sociaux et communautaires

18.1 Allocation du financement du Programme provincial de prévention de l'itinérance 2023-2026

ACS2023-CSS-GEN-0005 - À l'échelle de la ville

Clara Freire, directrice générale par intérim de la Direction générale des services sociaux et communautaires, et Paul Lavigne, directeur du Logement, Direction générale des services sociaux et communautaires, donnent une présentation PowerPoint, dont une copie est conservée au greffe municipal.

Recommandation du rapport

Que le Conseil prenne connaissance du présent rapport concernant l'allocation du financement du Programme provincial de prévention de l'itinérance 2023-2026 de la Ville d'Ottawa.

Reçu

19. Ordre du jour pour approbation en bloc

19.1 Rapport no 3 du Comité de l'environnement et du changement climatique

19.1.1 Motion d'un membre soumise au Comité de l'environnement et du changement climatique

Dossier : ACS2023-OCC-CCS-0048 - À l'échelle de la ville

Recommandations du Comité

Que le Conseil:

1. **Approuve que la Ville signe l'Engagement de Montréal sur la biodiversité;**
2. **Demande que le personnel poursuive son travail de mise en oeuvre de politiques et de programmes en appui aux 15 actions de l'Engagement de Montréal sur la biodiversité et qu'il fasse rapport lorsqu'il s'avère nécessaire de mobiliser d'autres ressources.**

Adoptée avec les dissidence des conseillers M. Luloff, G. Darouze et S. Desroches.

Adopté

19.2 Rapport no 7 du Comité de la planification et du logement

19.2.1 Modification du Règlement de zonage – 1420, chemin Richmond, 365, rue Forest, et 2583 et 2589, rue Bond

ACS2023-PRE-PS-0034 - Baie (7)

Recommandation du Comité, telle que modifiée

Que le Conseil approuve une modification du Règlement de zonage (no 2008-250) pour le 1420, chemin Richmond, le 365, rue Forest et les 2583 et 2589, rue Bond, comme indiqué dans le document 1, pour que la hauteur maximale s'élève à 41 mètres et que les normes de rendement soient modifiées pour le projet d'aménagement de deux immeubles de 12 étages, comme indiqué dans le document 2, tel que révisé.

Adopté

19.3 Greffier municipal – Résumé des observations orales et écrites du public

19.3.1 Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la Loi sur l'aménagement du territoire à la réunion du Conseil le 12 avril 2023

ACS2023-OCC-CCS-0058 - A l'échelle de la ville

Recommandation du rapport

Que le Conseil approuve les résumés des observations orales et écrites du public sur les questions étudiées à la réunion du 12 avril 2023 du Conseil municipal qui sont assujetties aux exigences d'explication prévues aux paragraphes 17(23.1), 22(6.7), 34(10.10) et 34(18.1) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, selon le cas, et comme les décrit le présent rapport et qui sont joints à titre des documents 1-4.

Adopté

20. Points à huis clos

Il n'y a aucun point à *huis clos*.

21. Suite à donner aux articles ratifiés par les comités en vertu du pouvoir délégué

Que le conseil reçoive la liste des articles ratifiés par ses comités en vertu du pouvoir délégué, annexée comme Document 1.

Reçu

22. Motion portant adoption de rapports

Motion n° **2023 - 13/09**

Proposée par G. Darouze

Appuyé par S. Menard

Que le rapport de la Direction générale des services sociaux et communautaires, intitulé « Allocation du financement du Programme provincial de prévention de l'itinérance 2023-2026 », le rapport du Conseil de santé d'Ottawa, intitulé « Rapport annuel de 2022 de Santé publique Ottawa », le rapport du jury de sélection de la Commission de services policiers, intitulé « Nominations à la Commission de services policiers », le rapport no 4 du Comité du patrimoine bâti, le rapport no 3 du Comité des services de protection et de préparation aux situations d'urgence, le rapport no 3 du Comité de l'environnement et du changement climatique, le rapport no 7 du Comité de la planification et du logement, le rapport no 4 de la Commission du transport en commun, le rapport no 4 du Comité des transports et les rapports du greffier municipal intitulés « Rapport de situation – demandes de renseignements et motions du Conseil pour la période se terminant le 21 avril 2023 » et « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences

d'explication aux termes de la Loi sur l'aménagement du territoire à la réunion du Conseil le 12 avril 2023 », soient reçus et adoptés, dans leur version modifiée.

Adopté

23. Motions exigeant la suspension des Règles de procédure

23.1 Conseillère A. Troster

Motion n° 2023 - 13/10

Proposée par A. Troster

Appuyé par L. Johnson

Que les Règles de procédure soient suspendues afin de permettre d'étudier la motion suivante pour qu'une résolution visant à l'entériner soit adoptée avant l'échéance de la FCM en prévision de l'assemblée générale annuelle;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts des municipalités membres dans les questions de politiques et de programmes qui relèvent de la compétence fédérale;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de la FCM est constitué de représentants municipaux élus de toutes les régions et de toutes les collectivités, grandes ou petites, pour former un vaste socle de financement et pour donner à la FCM la possibilité de s'exprimer d'une seule voix pour soumettre au gouvernement fédéral le message des municipalités;

ATTENDU QUE l'assemblée générale annuelle (AGM) de la FCM se tiendra de concert avec le Congrès annuel et le Salon professionnel, du 25 au 28 mai 2023 et qu'elle sera suivie de l'élection du Conseil d'administration de la FCM;

ATTENDU QUE le Conseil municipal d'Ottawa appuie Tim Tierney, conseiller municipal, dans sa candidature pour le poste de troisième vice président (3e v.-p.) à l'assemblée des dirigeants de la FCM;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa avalise la candidature de Tim Tierney, conseiller municipal, dans l'élection du Conseil d'administration de la FCM pour la période comprise entre mai 2023 et juin 2024;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le Conseil municipal prenne en charge tous les frais liés à la participation de Tim Tierney, conseiller municipal, aux réunions du Conseil d'administration de la FCM.

Adopté

24. Avis de motion (pour examen à une réunion subséquente)

24.1 Conseiller T. Tierney

Proposée par T. Tierney

Appuyé par M. Sutcliffe

ATTENDU QUE la Fin de semaine des courses d'Ottawa est prévue du 26 au 28 mai 2023 et que l'Expo Sports Santé est un événement de deux jours organisé pour la première fois au pavillon Aberdeen du parc Lansdowne;

ATTENDU QU'Expo Sports Santé est aussi le site de la récupération des trousse de course et que les autobus-navettes seront en service et offerts gratuitement, toute la journée du vendredi 26 mai et du samedi 27 mai, entre l'hôtel de ville d'Ottawa et le parc Lansdowne;

ATTENDU QUE la Fin de semaine des courses d'Ottawa finance le coût des autobus navettes et que les organisateurs ont demandé à la Ville d'Ottawa de renoncer aux frais de stationnement dans le garage de l'hôtel de ville afin de promouvoir le transport en autobus navettes auprès des participants pour qu'ils puissent facilement se procurer leurs trousse de course et visiter le parc Lansdowne;

ATTENDU QUE le stationnement offert gratuitement les soirs et la fin de semaine à l'hôtel de ville pendant la Fin de semaine des courses d'Ottawa ferait perdre des recettes de stationnement estimées à 3 000 \$ et donnerait donc lieu à une contribution moindre au Fonds de réserve pour le stationnement;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que le Conseil municipal approuve le stationnement gratuit dans le garage de stationnement de l'hôtel de ville, au 110, avenue Laurier, du vendredi 26 mai à 18 h jusqu'au dimanche 28 mai à 21 h.

24.2 Conseiller L. Dudas

Proposée par M. Luloff
Appuyé par L. Dudas

ATTENDU QUE le Petrie Island Canoe Club (PICC) est un organisme à but non lucratif constitué qui offre à tous les résidents d'Ottawa des programmes d'instruction et de formation en canoë kayak accessibles sur la plage de l'île Petrie, au 795, chemin Tweddle;

ATTENDU QUE le 27 avril 2022, le Conseil municipal a déclaré que 280 mètres carrés de la plage de l'île Petrie sont excédentaires par rapport aux besoins de la Ville pour que le PICC puisse louer cette superficie auprès de la Ville et aménager un entrepôt nautique grâce au financement versé par le gouvernement fédéral sous la forme d'une subvention dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés, ce qui permettra au PICC de continuer de servir divers groupes démographiques et autres et d'offrir des programmes aux pagayeurs de tous les groupes d'âge et de tous les niveaux d'aptitude physique;

ATTENDU QUE le 27 avril 2022, le Conseil municipal a délégué au directeur du Bureau des biens immobiliers municipaux le pouvoir de négocier, de conclure, de signer et de modifier, au nom de la Ville, un bail ou un accord de licence avec PICC pour une durée pouvant atteindre 25 ans et pour une superficie de 280 mètres carrés sur la plage de l'île Petrie pour aménager un entrepôt nautique, sans égard à la valeur sous jacente de la superficie foncière;

ATTENDU QUE dans le déroulement de son examen préalable dans le cadre du plan détaillé de conception soumis selon le processus de la demande de règlement du plan d'implantation de la Ville, le PICC a rajusté la superficie qu'il loue pour tenir compte de la nouvelle superficie de 280 mètres carrés de la plage de l'île Petrie, afin de permettre d'aménager les moyens d'accès voulus et d'assurer l'entretien de l'entrepôt nautique;

ATTENDU QUE le conseiller municipal et le personnel de la Ville sont d'accord avec l'augmentation proposée de la superficie louée de 280 mètres carrés, ce qui donne une superficie louée totale de 560 mètres carrés pour l'entrepôt nautique;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que le Conseil déclare qu'une nouvelle superficie de 280 mètres carrés de la plage de l'île Petrie est excédentaire par rapport aux besoins de la Ville;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le Conseil renonce à la section Baux lucratifs selon les loyers du marché de la Politique de la Ville sur la location à bail, qui oblige la Ville à louer les biens-fonds qui lui appartiennent à la valeur marchande pour la superficie supplémentaire de 280 mètres carrés de la plage de l'île Petrie;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le Conseil renonce à la section Avis de biens immobiliers excédentaires à louer selon les loyers du marché de la Politique sur la location à bail, qui oblige la Ville à donner au public un avis des biens-fonds qui lui appartiennent et qu'elle loue pour la superficie supplémentaire de 280 mètres carrés de la plage de l'île Petrie dont le PICC a besoin;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le Conseil municipal délègue au directeur du Bureau des biens immobiliers municipaux le pouvoir de négocier, de conclure, de signer et de modifier, au nom de la Ville, une convention portant sur une valeur symbolique et sur une durée d'au plus 25 ans pour 560 mètres carrés de terrain à l'intention de PICC, selon les modalités indiquées ci dessus, sur la plage de l'île Petrie, au 795, chemin Tweddle.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le Conseil délègue, au directeur général de la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations, le pouvoir de négocier, de conclure, de signer et de modifier, au nom de la Ville, un accord d'exploitation saisonnière avec PICC afin de prévoir, sur la plage de l'île Petrie au 795, chemin Tweddle, l'accès temporaire à la mobilité dans le secteur riverain, dans l'intérêt commun des deux parties.

25. Motion portant présentation de règlements

25.1 Trois lectures

Motion n° **2023 - 13/11**

Proposée par G. Darouze

Appuyé par S. Menard

Que les règlements énumérés à l'ordre du jour, sous le titre « Motion de présentation de règlements, Trois lectures », soient lus et adoptés, à l'exception de celui au point « e » à l'ordre du jour.

e) Règlement de la Ville d'Ottawa autorisant l'imposition de frais spéciaux pour le 3, rue Lyall (la « propriété bénéficiaire »).

Adopté

2023-174 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2020-340 sur la protection des arbres et espaces naturels municipaux ainsi que des arbres sur les propriétés privées situées en zone urbaine, et abrogeant les règlements no 2009-200 et 2006-279.

2023-175 Règlement de la Ville d'Ottawa régissant les terrasses sur emprise aménagées sur les voies publiques, et abrogeant le Règlement no 2017-92.

2023-176 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2017 180 sur l'affectation d'agents d'application des règlements municipaux au contrôle du stationnement sur les propriétés privées.

2023-177 Règlement de la Ville d'Ottawa soustrayant à la réglementation relative aux parties de lots de terrain certaines parcelles du plan 4M-1710 situées sur la rue Antonio Farley et le cours du Lévrier.

2023-178 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2008-250 afin de changer le zonage des terrains ayant pour désignations municipales les 1420, chemin Richmond, 365, rue Forest et 2583 et 2589, rue Bond.

2023-179 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2008-250 afin de retirer le symbole d'aménagement différé s'appliquant aux terrains ayant pour désignation municipale le 388 et 400, rue Albert et le 156 et 160, rue Lyon.

26. Règlement de ratification

Motion n° **2023 - 13/12**

Proposée par G. Darouze

Appuyé par S. Menard

Que le règlement suivant soit lu et adopté :

Règlement ratifiant les délibérations du Conseil du 26 avril 2023.

Adopté

27. Demandes de renseignements

27.1 Conseiller R. Brockington

Conseiller R. Bockington (OCC 2023-06)

La population de rats présente dans le quartier Rivière, plus particulièrement sur la rive ouest de la rivière Rideau, est importante.

Il y a environ six ans, des travaux de réfection intégrée de la chaussée et de réaménagement du chemin Dynes et de la promenade Prince of Wales ont coïncidé avec une infestation de rats sans précédent dans les immeubles en copropriété à proximité de Carleton Square, près de la promenade Meadowlands et de l'avenue Fisher. Depuis le renouvellement de l'infrastructure, l'association condominiale a dépensé 58 000 dollars pour obtenir l'aide d'un entrepreneur privé.

En 2022, la communauté de Central Park, délimitée par les chemins Merivale et Baseline et l'avenue Clyde, a connu une infestation de rats, lors de laquelle de nombreux résidents se sont sentis dépassés par les événements.

Au nord de Central Park, à Carlington, les résidents signalent la présence d'un grand nombre de rats dans le quartier.

Les résidents exigent que la Ville d'Ottawa joue un rôle plus important dans la prévention de la prolifération des rats. Ils demandent que la Ville atténue leur capacité à se déplacer d'un quartier à l'autre, renforce la sensibilisation du public et améliore la communication portant sur les moyens dont ils disposent pour contribuer à la lutte contre ce problème, et résolve de manière proactive des problèmes liés aux normes d'entretien des biens dans les quartiers où les plaintes des résidents concernant la présence de rats sont plus nombreuses que la moyenne.

Le personnel de la Ville d'Ottawa pourrait-il indiquer quelles sont les pratiques exemplaires dans les villes canadiennes ou américaines où l'administration municipale a adopté une approche beaucoup plus directe en ce qui concerne les mesures d'atténuation contre l'infestation de rats et faire part de ses commentaires sur les façons dont la Ville pourrait éventuellement accroître ses efforts à cet égard?

Le personnel pourrait-il également indiquer si le fait de jouxter la Ferme expérimentale d'une manière ou d'une autre augmenterait la population

de rats dans un quartier? Pourrait-il demander au ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada s'il prend des mesures d'atténuation contre l'infestation de rats autour de sa propriété, près des quartiers résidentiels?

28. Levée de la séance

Motion n° **2023 - 13/13**

Proposée par G. Darouze

Appuyé par S. Menard

Que les délibérations du Conseil du 26 avril soient ajournées.

Adopté

La séance est levée à 14 h 23.

Greffier de la Ville

Maire